SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 10 septembre 2026 (PV-CS380)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

La liste des présences se retrouve à la suite du procès-verbal.

Le professeur Loïc Boulon, secrétaire général du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS380-10-09-2026-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué·es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS380-10-09-2026-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué·es syndicaux prévu à l'article 6.4 des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS380-10-09-2026-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS380)
4. Rôles et responsabilités des délégué·es du Conseil syndical
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Suivi des travaux
6. Négo 2027 – Renouvellement de la convention collective
    1. Suivi des travaux
7. Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
8. Tribune des délégué·es
9. Comité d'analyse des enjeux sociopolitiques (vote)
10. Rapport du comité des relations de travail
11. Affaires budgétaires
    1. Rapport financier 2025-2026 (dépôt)
    2. Choix d'un cabinet comptable 2026-2027 (vote)
12. Plan d'action syndical 2026-2027 (vote)
13. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale du 24 septembre 2026 (vote)
14. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2026 (PV-CS379)

15. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
16. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX720 à PV-CX722)
17. Questions diverses
18. Date de la prochaine réunion régulière : 22 octobre 2026
19. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 380e réunion du Conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX723-03-09-2026-11.1*);

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Éric Harvey, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 380e réunion du Conseil syndical du 10 septembre 2026.

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS380-10-09-2026-04 Rôles et responsabilités des délégué·es du Conseil syndical

Le secrétaire général présente le rôle des délégué·es syndicaux tel que figurant dans les *Statuts* du Syndicat depuis sa mise en application le 1er mai 2026.

Il invite les nouveaux et nouvelles délégué·es à se présenter. Il termine sa prise de parole en rappelant le but de la *Tribune des délégué·es* figurant aux ordres du jour du Conseil syndical.

CS380-10-09-2026-05 Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

Ce point est traité après le point 6 Négo 2027.

Le président et la VPAU présentent le point.

1- Suivis des travaux

Juin et août

- Participation à l'équipe projet sur les budgets de faculté :
    - Critères et principes flous pour la décentralisation totale, partielle ou la non-décentralisation des budgets
    - Rencontres trop courtes qui invitent peu à l'échange et à la coconstruction.

Septembre

- Reprise des travaux de l'équipe de déploiement

Négociation d'une lettre d'entente

- Présentation des demandes syndicale le 4 juin :
    - Proposition d'une définition de la collégialité;

        - Sécuriser la majorité professorale au comité de sélection du doyen et le soutien de la majorité professorale dans le processus de consultation;
        - Sécuriser la majorité professorale au conseil de faculté;
        - Circonscrire les privilèges professoraux accordés aux doyen·nes;
        - Encadrement des directions administratives;
        - Renforcer le plancher d'emploi pour s'assurer que l'augmentation du coût de la structure ne se traduise pas par un affaiblissement de la capacité du corps professoral à soutenir une population étudiante en croissance
- Retour de l'employeur le 9 juillet :
    - Enjeux sur l'objectif et la portée de la lettre d'entente;
    - Garanties sur la collégialité et l'autonomie départementale considérées superflues (des documents normatifs existent déjà);
    - Visions convergentes pour les privilèges professoraux;
    - Refus d'ajuster le plancher d'emploi.
- Poursuite des discussions le 2 septembre :
    - Quelques avancées afin de sécuriser les principes de collégialité (représentation professorale) et d'autonomie départementale (en regard de la direction administrative);
    - Proposition patronale d'une définition de la collégialité qui ne reconnaît ni le rôle prépondérant du corps professoral dans les décisions académiques ni sa place centrale au sein de la gouvernance universitaire;
    - Refus ferme d'ajuster le plancher d'emploi.
        - Réponse syndicale : condition essentielle pour signer une lettre d'entente; confrontations politiques et juridiques à venir si nécessaires.
- Retour de l'employeur sur le plancher d'emploi le 8 septembre
    - Première ouverture sur le plancher d'emploi (proposition patronale);
    - Demande patronale sur les bureaux;
        - Position syndicale: Rappel de l'ouverture à traiter en parallèle (en attente d'un retour de l'employeur depuis le mois d'avril).
    - Retrait de la demande sur la définition de la collégialité;
        - Écart trop grand, report à la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective.

CS380-10-09-2026-06 Négo 2027 – Renouvellement de la convention collective

Ce point est traité avant le point 5 Chantier.

Le président et le VPRT2 présentent le point.

1- Suivis des travaux

Le président présente le thème de la négociation : *Les expertises professorales au cœur de l'université*

- Une thématique bidirectionnelle :
    - L'Université doit reconnaître et valoriser les expertises professorales. Investir dans leur développement, leur maintien, leur reconnaissance. Aspect monétaire.

- Les orientations et décisions de l'université doivent être fondées/prises en fonction des expertises professorales. Aspect normatif d'une convention collective.

Le président présente les axes de la négociation :

1. Valoriser les expertises professorales dans leur pluralité;
2. Renforcer la participation professorale à la gestion collégiale de l'université;
3. Assurer les ressources nécessaires au développement de la mission d'intérêt public d'enseignement et de recherche;
4. Favoriser un environnement propice au plein exercice de la fonction professorale.

Le VPRT 2 présente l'objectif pour l'année 2026-2027 qui consiste à la confection d'un cahier des demandes. Puis, il présente un calendrier de travail :

Automne 2026

- Consultations en ateliers de discussion
  - Recherche et service à la collectivité
  - Enseignement et service à la collectivité
- Environnement de travail et collégialité
- Consultations départementales

Hiver 2027

- Analyse des consultations
- Mise en place d'un sondage

Printemps 2027

- Analyse du sondage
- Rédaction des grandes lignes du cahier des demandes

Assemblée générale du 1er avril 2027

- Présentation des travaux
- Demande d'un mandat de négociation auprès des membres

Une déléguée insiste sur l'importance de ne pas nuire à la négociation pour le renouvellement de la convention collective en menant de front la négociation pour la structure académique.

Le président indique que la négociation pour la structure académique est en cours et que plusieurs éléments devront être traités à la négociation pour la convention collective.

Les délégué·es échangent sur les ateliers proposés. Le VPRT2 souligne l'importance pour les délégué·es de mobiliser leurs collègues afin d'avoir une grande participation et ainsi produire un cahier des demandes qui représente le plus fidèlement les besoins des professeur·es.

Le président souligne l'importance des délégué·es dans le processus de négociation afin de soutenir le comité de négo dans la cueillette et la transmission d'informations, à mobiliser le corps professoral, etc.

CS380-10-09-2026-07 Comité bipartite – Dégagement d'enseignement pour la recherche

Le VPRT 2 rappelle que la lettre d'entente no.5 de la convention collective 2022-2027 prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.

Le 8 septembre 2026, le doyen de la recherche et de la création, M. Jean-François Millaire, annonçait au Syndicat que le projet-pilote développé depuis plus d'une année en comité bipartite ne pouvait pas être endossé par l'employeur.

Un délégué se questionne sur une potentielle intention de l'administration de délocaliser vers les facultés la responsabilité de la gestion des dégagements de recherche.

Le VPRT2 affirme ne pas détenir cette information.

CS380-10-09-2026-08 Tribune des délégué·es

Suivi :

Processus d'évaluation

- Une déléguée mentionne l'angle mort du processus d'évaluation : la dimension relationnelle.
  - ✓ Un avis a été demandé au procureur. Le procureur recommande de ne pas aller de l'avant avec l'intégration de critères relationnels en raison du caractère subjectif.

Nouveaux sujets :

1- **Nouveaux processus alourdissant la tâche**

Une déléguée déplore l'ajout de deux processus qui alourdissent la tâche des professeur·es : 1- toute demande pour l'abonnement à une licence doit d'abord, au moyen d'une demande en ligne, passer par le STI et ensuite par le Service de l'approvisionnement; 2- l'obligation de remplir un fichier Excel pour chaque document déposé sur un portail de cours dont nous ne sommes pas l'auteur·rice, même si un·e collègue a donné l'autorisation de l'utiliser ou si le document est public, disponible par Internet. Un seul cours nécessite souvent le dépôt de plusieurs dizaines de documents.

Une collègue mentionne que le sujet a été discuté en CDDD. Le service responsable est celui de l'approvisionnement, mais elle souligne que ce service n'est pas au fait du cheminement des demandes devant passer par le STI.

Une autre déléguée s'est informée de ce nouveau procédé. Elle indique qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité lié au stockage des données.

2- **Nouvelle procédure pour les postdocs**

Un délégué mentionne qu'il y a désormais une nouvelle procédure concernant les postdoctorants et que tout reposerait sur le professeur.

3- **Dette à l'embauche**

Une déléguée indique qu'une collègue récemment embauchée se retrouve avec une dette d'enseignement à son entrée en poste.

Il est demandé que cette professeure communique avec le Syndicat, car il ne s'agirait pas d'un cas unique.

4- Stages

Une déléguée se questionne sur la nouvelle règle lui imposant la responsabilité à identifier les risques psychosociaux en milieu de stage et à potentiellement devoir négocier avec un employeur d'un stagiaire sur cette question.

Le sujet sera apporté à la table du comité des relations de travail conjoint (employeur/Syndicat).

5- Processus d'embauche

Une déléguée se questionne au sujet des informations personnelles, notamment le genre de la personne candidate, à recueillir lors du processus d'embauche.

Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il n'est pas permis à l'employeur de demander des renseignements sur des caractéristiques personnelles (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'état civil, etc.) qui ne servent pas directement à évaluer la compétence ou les qualifications pour le poste. Cependant, la Commission mentionne l'existence d'une exception en matière d'auto-identification dans un programme d'accès à l'égalité. Cette auto-identification n'est pas une obligation à rencontrer par la personne candidate.

CS380-10-09-2026-09 Comité d'analyse des enjeux sociopolitiques

Le président mentionne qu'une partie du corps professoral formule de manière récurrente des demandes pour que le Syndicat prenne position sur des enjeux sociopolitiques. Les membres du comité exécutif sont généralement ambivalents à l'égard de ces demandes, tant en raison du positionnement individuel requis que de l'effort d'analyse nécessaire. Certains membres du conseil syndical manifestent également une ambivalence

Le président poursuit en affirmant que le Syndicat reconnaît son rôle social et politique, mais rappelle que sa mission première demeure l'amélioration des conditions de travail ainsi que la défense des droits et intérêts du corps professoral. Les membres du Syndicat s'attendent à ce que les officiers et officières concentrent leurs efforts sur cette mission.

Après réflexion, les membres du comité exécutif en sont venus à la conclusion que, pour ne pas alourdir la charge du comité exécutif, le travail d'analyse, de documentation et d'élaboration des propositions serait confié à un comité *ad hoc* appelé : Comité d'analyse des enjeux sociopolitiques (CAdES).

Lignes directrices :

- Les propositions doivent démontrer de manière explicite leur impact sur la mission universitaire ou la vie académique/associative.
- Le comité doit viser des propositions rassembleuses et éviter les sujets excessivement polarisants.
- Les travaux du comité doivent tenir compte :
    - Du temps limité de débat en conseil syndical;

    - Des efforts requis par les délégué·es pour consulter et représenter leurs collègues.
- Les propositions élaborées par le comité sont soumises au comité exécutif. Dans la mesure où elles respectent les lignes directrices, elles sont présentées au conseil syndical.

Mandat
Comité *ad hoc* chargé d'analyser les demandes de prise de position sur des enjeux à caractère sociopolitique et de formuler une recommandation au comité exécutif.

Le comité est responsable d'établir ses règles de fonctionnement dans le respect des lignes directrices (approbation par le comité exécutif).

Composition
Placé sous la responsabilité de la vice-présidence à la vie syndicale, accompagné par le conseiller aux affaires universitaires, le comité compterait jusqu'à six (6) professeur·es choisi après un appel de candidature parmi les membres. La liste des membres sera présentée au conseil syndical. S'il y a une vacance, le comité exécutif pourvoit le poste et en informe le conseil syndical.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT l'article 6.2.e des *Statuts* portant sur la responsabilité du Conseil syndical de procéder à la création des comités *ad hoc;*
CONSIDÉRANT que le Syndicat reconnaît son rôle social et politique, mais que sa mission première demeure l'amélioration des conditions de travail ainsi que la défense des droits et intérêts du corps professoral;
CONSIDÉRANT que le comité exécutif doit concentrer ses efforts sur la mission du Syndicat;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX722-18-06-2026-09*);

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu de créer le comité d'analyse des enjeux sociopolitiques (CAdES).

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS380-10-09-2026-10 Rapport du comité des relations de travail

La VPRT et le VPRT2 présentent le rapport du CRT.

Dégagement de recherche
- L'employeur a retiré un dégagement de recherche à un membre alors que sa tâche est légitime.
    - ✓ Professeure rencontrée.
    - ✓ Demande d'explication à l'employeur à venir.

Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur

- À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'un·e professeur·e, l'assemblée départementale a été informée de nouvelles informations
- Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais de la convention collective.
  (Note : le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un·e professeur·e vis-à-vis des collègues professeur·es)
    - ✓ Demandes pour flexibilité dans les modalités de communication – Refus de l'Université et de la professeure.
    - ✓ Suspension de délai levée
    - ✓ Avis d'intention de recommander le non-renouvellement du contrat (art. 11) et son congédiement (art. 18)
    - ✓ Grief déposé contestant le non-renouvellement de contrat et congédiement disciplinaire
    - ✓ Audience : 8 février 2027 et autres dates à déterminer

Annexe F – Cours en ligne

- Des professeur·es refusent de prendre des mandats de direction pédagogique par crainte de perdre leur priorité sur les cours en ligne.
    - ✓ Cueillette de données réalisées
    - ✓ Rencontre bipartite avec DGAAP adjoint
    - ✓ Rencontre tripartite à venir en vue de modifier l'Annexe F (prochaine négo.)
    - ✓ Rappels au Service des ressources humaines
    - ✓ Rencontre prévue le 15 octobre 2026

Partage des crédits de DTR

- Université ne permet pas le partage et la rémunération des professeur·es externes à l'Université (Annexe C)
- Procédure de transfert de fonds / de reconnaissance
    - ✓ Ouverture de l'Université; Syndicat favorable
    - ✓ Vérifications préalables à faire auprès du STI, du Service des finances avant et autres constituantes de l'UQ et vérifications du Syndicat auprès des professeur·es en vue d'une proposition pour une lettre d'entente
    - ✓ Réponse de 5 départements à Relance en conseil syndical
    - ✓ Suivi au Service des ressources humaines pour proposition de lettre d'entente (printemps)
    - ✓ Relance (septembre) auprès du Service des ressources humaines.

Problèmes de salubrité et rénovations

- Présence de souris
- État du local (tapis, plafond)
    - ✓ Discussions avec le Département
    - ✓ Discussion en comité des relations de travail conjoint (employeur/Syndicat)
    - ✓ Suivi sur l'avancement des travaux – fin prévue pour septembre
    - ✓ Réglé à la satisfaction du département

CS380-10-09-2026-11 Affaires budgétaires

Le trésorier présente le point.

1- Rapport financier 2025-2026

Le trésorier présente le rapport financier et il répond aux questions. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt pour le Conseil syndical.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le Rapport financier 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT	l'article 6.2 j. des *Statuts* portant sur la réception du rapport financier, puis son dépôt à l'Assemblée générale;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif (*PV-CX723-03-09-2026-09.1*) ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Labelle, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2025-2026 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et de procéder au dépôt lors de l'Assemblée générale du Syndicat.

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2- Choix d'un cabinet comptable

Le trésorier rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L en serait à sa cinquième année en 2026-2027 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	l'article 6.2 i. des *Statuts* portant sur la responsabilité du Conseil syndical de recommander à l'Assemblée générale un cabinet comptable pour auditer les états financiers ;
CONSIDÉRANT	la *Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit* ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif (*PV-CX723-03-09-2026-09.2*) ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2026-2027 (cinquième année).

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS380-10-09-2026-12 Plan d'action syndical 2026-2027

Le président présente le plan d'action syndical 2026-2027 recommandé par le comité exécutif.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de plan d'action syndical 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT l'article 6.2 k. des *Statuts* portant sur la responsabilité du Conseil syndical d'adopter le plan d'action syndical, puis de le déposer à l'Assemblée générale ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX723-03-09-2026-10*) ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le plan d'action syndical 2026-2027.

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le plan d'action syndical est annexé au présent procès-verbal.

CS380-10-09-2026-13 Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 septembre 2026

La présidence de réunion présente l'ordre du jour de la 172e assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 24 septembre 2026.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 171e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique (*information*)
6. Négo 2027 – Renouvellement de la convention collective (*information*)
7. Affaires budgétaires
    1. Rapport financier 2025-2026 (*dépôt*)
    2. Choix du cabinet comptable 2026-2027 (*vote*)
8. Élections (*scrutins électronique*)
    1. Commission des études *(pour l'ensemble des professeur·es)*
        1. Secteur 6
    2. Comité de promotion de l'UQTR *(pour les membres du Syndicat)*
        1. Représentant·e – Regroupement sciences humaines et sciences sociales
        2. Représentant·e – Regroupement sciences pures et sciences de la santé
        3. Substitut – Regroupement sciences pures et sciences de la santé
    3. Procédure des scrutins
9. Plan d'action syndical 2026-2027 (*dépôt*)
10. Questions diverses

11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats des scrutins
13. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT la présentation du projet d'ordre du jour de la 172e assemblée générale du SPPUQTR du 24 septembre 2026 ;
CONSIDÉRANT l'article 6.2 i. des *Statuts* portant sur la responsabilité du Conseil syndical de recommander à l'Assemblée générale un ordre du jour ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX723-03-09-2026-11.2*) ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Thomas Auvray, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 172e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 24 septembre 2026 à 12h.

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS380-10-09-2026-14 Lecture et adoption du procès-verbal du 28 mai 2026 (PV-CS379)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 379e réunion du Conseil syndical tenue le 28 mai 2026.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 379e réunion du Conseil syndical tenue le 28 mai 2026 ;
CONSIDÉRANT que les délégué·es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué·es sur la conformité des projets de procès-verbaux ;

Sur proposition de la professeure Dominique Mailloux, appuyée par le professeur Éric Harvey, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 379e réunion du Conseil syndical tenue le 28 mai 2026.

Après avoir constaté qu'aucune demande de vote n'est formulée, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS380-10-09-2026-15 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS380-10-09-2026-16 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX720 à PV-CX722)**
   La présidence de réunion attire l'attention des délégué·es sur les procès-verbaux des réunions CX720 à CX722 du comité exécutif et elle invite les délégué·es qui

désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS380-10-09-2026-17 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS380-10-09-2026-18 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le Conseil syndical se réunira le jeudi 22 octobre 2026.

CS380-10-09-2026-19 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 59

Présidence de réunion	Secrétaire de réunion
Loïc Boulon Secrétaire général SPPUQTR	François Landry Conseiller aux affaires universitaires SPPUQTR

Liste des présences

Départements		Délégué·es / Substituts	Présences
Anatomie	D	Stéphane Sobczak	X
	D	Philippe Paquette	
	S	Guillaume Desrochers	X
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	D	Benoit Daoust	X
	D	Thomas Auvray	X
	S	François Brouillette	
Biologie médicale	D	Lionel Berthoux	X
	S	Carlos Reyes-Moreno	
Chiropratique	D	Christian Linard	X
	S	David Hayes	
Ergothérapie	D	Tokiko Hamasaki	
	D	Manon Guay	X
	S	Joanie Maclure	
Études en loisir, culture et tourisme	D	Élizabeth Beaunoyer	X
	S	Aude Porcedda	
Finance et économique	D	Kais Bouslah	X
	S	Marc Duhamel	
Génie électrique et informatique	D	Michel Lemaire	X
	S	François Nougarou	
Génie industriel	D	Pascal Forget	
	S	Jose Montes	X
Génie mécanique	D	Marianne Boyer	X
	S	Marie Hébert	
Gestion des ressources humaines	D	Diane Gagné	X
	S		
Langues modernes et traduction	D	Maureen-Claude Laperrière	
	S		
Lettres et communication sociale	D	Synda Ben Affana	X
	D	Annie Gilbert	X
	S	Léonore Brassard	
Management	D	François Labelle	X
	D	Étienne St-Jean	
	S	Louis Rinfret	
Marketing et systèmes d'information	D	Hédia El Ourabi	
	S	Claudia Pelletier	X
Mathématiques et informatique	D	Pierre-Olivier Parisé	X
	D	Mouhamad Dieye	X
	S	Mohamed Dahmane	
Orthophonie	D	Sophie Chesneau	X
	S	Marie-Ève Caty	
Philosophie et arts	D	Jean-Paul Martel	X
	S	Aimé Zayed	
	S	Mélissa Thérriault	X
Psychoéducation et travail social	D	Georgia Vrakas	X
	D		
	S	Colombe Lemire	
Psychologie	D	Diane St-Laurent	X
	D	Dominique Mailloux	X
	S	Sylvain Sirois	
Sage-femme	D	Josée Lafrance	X
	S	Catherine Arpin	

Sciences comptables	D	Audrey Bistodeau	X
	D	Cynthia Allaire	X
	S	Nicolas Boivin	
Sciences de l'activité physique	D	Jacques Abboud	X
	D	Philippe Gendron	X
	S	Martin Descarreaux	
Sciences de l'éducation	D	Jeanne Bilodeau	X
	D	Nadine Talbot	X
	D	Myriam Girouard-Gagné	X
	S	Andrée Lessard	
Sciences de l'environnement	D	Éric Harvey	X
	D	Vincent Maire	X
	S	Esther Lévesque	
Sciences humaines	D	Pierre Lavoie	X
	S	Thierry Nootens	
Sciences infirmières	D	Liette St-Pierre	X
	D	Camille Gagnon-Béland	X
	S	Isabelle Gougeon	

Comité exécutif

Présidence	Pier-Luc Lajoie	X
VP aux relations de travail 1 (VPRT 1)	Mariane Gazaille	X
VP aux relations de travail 2 (VPRT 2)	Marc Beauregard	X
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin Bergeron	X
VP à la vie syndicale (VPVS)	Dima Safi	X
Secrétaire général	Loïc Boulon	X
Trésorerie	Philippe Caron	X

Personnel du Syndicat

Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	X
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	X

Annexe Plan d'action syndical 2026-2027

1. **Chantier Restructuration académique**
   - Négociation d'une lettre d'entente sur la restructuration académique
   - Participation au comité de déploiement, notamment au sujet de la structure des vice-rectorats académiques
   - Participation au comité budget

2. **Renouvellement de la convention collective**
   1. **Préparation du cahier des demandes en vue de la négo 2027**
      - Analyse de la consultation menée dans le cadre de la négo 2022
      - Analyse comparative des conventions collectives
      - Quantification des demandes monétaires
      - Consultations (ateliers de discussions, formulaire de priorités départementales, sondage)
      - Analyse des consultations
      - Rédaction du cahier des demandes

   2. **Comité de mobilisation et de communication**
      - Formation du comité
      - Préparation du plan de mobilisation et de communication